

## Dépôt de la demande de subvention

Le dossier de demande de subvention doit être composé des pièces suivantes :

- les statuts
- la liste des membres du CA actualisée
- les comptes approuvés du dernier exercice clos (ou le rapport du commissaire aux comptes le cas échéant)
- le dernier rapport d'activité approuvé et signé
- le CERFA n° 12 156 \* 05 rempli et signé
- les annexes à la convention (PJ) :
  - n°1 : « la fiche d'identification du poste du salarié concerné par l'aide du dispositif « FONJEP Jeunes »
  - n°2 : « les budgets prévisionnels du projet intégrant le plan de financement du poste » (année n, n+1, n+2, année n+3 si la 1<sup>ère</sup> année n'est pas complète)
- le CV du titulaire du poste et le contrat de travail

ET

**L'association devra obligatoirement transmettre, avant la signature de la convention d'attribution de la subvention, une copie d'une pièce d'identité du jeune recruté.**

**Un dossier trop succinct expose l'association demandeuse à voir sa demande rejetée.**

Ces documents doivent être envoyés, **uniquement sous format dématérialisé**, sur la boîte mail :

- du service instructeur du département de votre lieu d'action
- ou du service instructeur régional, si votre association est d'envergure régionale.